

## BON DE SOUSCRIPTION

### RESTAURATION du Grand Orgue de la Basilique de Saint-Quentin

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du Grand Orgue de la Basilique de Saint-Quentin et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

**Paiement par chèque :** chèque à libeller à l'ordre de « *Fondation du patrimoine - Orgue de Saint-Quentin* ».

**Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

**Paiement en espèces :** merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal:

NOM ou SOCIETE : ..... Courriel : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Mon don est de ..... € et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :**

l'impôt sur le revenu **ou**  l'impôt de Solidarité sur la fortune **ou**  l'impôt sur les sociétés

**Pour les particuliers,** le don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.  
*Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

**OU** - de l'Impôt de Solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €.

(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.) *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

**Pour les entreprises,** réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine  
2, promenade Saint-Pierre-des-Minimes - 60200 COMPIÈGNE**

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Délégation Picardie  
2, promenade St Pierre des Minimes  
60200 COMPIÈGNE  
03 44 86 20 87  
[picardie@fondation-patrimoine.org](mailto:picardie@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)



## SOUSCRIPTION PUBLIQUE



## La Restauration du Grand Orgue de la Basilique de Saint-Quentin

[www.fondation-patrimoine.org/52999](http://www.fondation-patrimoine.org/52999)

# PROJET SOUTENU PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

## HISTORIQUE

Le Grand Orgue de la Basilique de Saint-Quentin constitue un legs inestimable, représentant de la facture d'orgue classique alliée à une technologie instrumentale contemporaine.

Son buffet monumental en chêne est le témoignage du grand instrument offert par Louis XIV au chapitre de l'ancienne collégiale en 1703.

Lors de la première guerre mondiale, en 1917, le grand corps de l'orgue a été vidé de l'ensemble de ses tuyaux. Le buffet, lui-même fortement endommagé, sera restauré au début des années 1950. Parallèlement, une grande souscription publique aboutira à la reconstruction d'un nouvel instrument d'esthétique néo-classique, inauguré en 1967.

L'orgue de la Basilique de Saint-Quentin est un instrument géant de 75 jeux répartis sur quatre claviers manuels et un pédalier, capable de mettre en fonction quelque 6400 tuyaux.



## TRAVAUX

Le grand orgue de Saint-Quentin fête ses 50 ans en 2017. Depuis sa mise en service, il a bénéficié de soins et d'aménagements techniques réguliers. Cependant, en 50 ans, les matériaux ont vieilli et l'ensemble des organes sonores et de commande se sont fragilisés. Les pannes sont de plus en plus fréquentes et les grands tuyaux de façade s'affaissent sur leurs pieds, constituant un danger physique pour les usagers de l'église. La plupart des tuyaux demandent à être entièrement ré-harmonisés pour que leurs voix s'expriment pleinement. Une profonde modification de la transmission entre claviers et tuyaux, grâce à une technologie moderne, permettra une mise en valeur du potentiel sonore réel de l'instrument. **Le coût global des travaux de la partie instrumentale s'élève à 372 662 €.**

## CONTREPARTIES

**\*Jusqu'à 50 € :** Inscription sur le livre d'or des restaurations et au sein de l'exposition présentant les travaux.

**\*Au-delà de 50 € :** Le précédent + visite des travaux et rencontre avec le facteur d'orgue + Invitation aux différents concerts et animations pendant les deux ans suivant la fin des travaux.

**\*Au-delà de 500 € :** Les précédents + programmes personnalisés à établir avec l'association « Les Amis de la Basilique de Saint-Quentin » (notamment, parrainage de tuyaux identifiés sur la façade du grand orgue)

## La souscription, pourquoi ?

La souscription, mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine, permet de **mobiliser le mécénat** de particuliers et d'entreprises afin de compléter le financement public.

Elle permet au donateur de s'inscrire dans l'histoire de ce bâtiment et de profiter d'une **réduction d'impôt**.



## Comment faire votre don ?

**Par courrier :** Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine Picardie (voir coordonnées au dos).

**Par internet :** Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.picardie.fondation-patrimoine.org/52999](http://www.picardie.fondation-patrimoine.org/52999)

**Sur votre smartphone :** Flashez ce QR code à l'aide d'une application et faites immédiatement votre don.



## LE MOT DU MAIRE

Le grand orgue de la Basilique de Saint-Quentin, inauguré en 1967, est un instrument gigantesque s'adaptant parfaitement à l'imposant buffet baroque de Jean Bérain. Hélas, l'orgue a mal vieilli. Aujourd'hui, plusieurs jeux sont inutilisables et les tuyaux de façade s'affaissent. Si rien n'est fait, à court terme l'orgue deviendra injouable. Consciente de la valeur de l'instrument prestigieux, la municipalité va entreprendre sa restauration complète.

S'associant avec l'association des Amis de la Basilique et la Fondation du Patrimoine, la ville de Saint-Quentin fait appel à la générosité de tous les amoureux de l'orgue à travers cette grande souscription gérée par la Fondation du Patrimoine.

Restauré, ré-harmonisé, le grand orgue de la Basilique devrait être l'un des plus importants au nord de Paris, laissant présager de grands événements et festivals.

Que les généreux donateurs soient chaleureusement remerciés.

**Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin.**